

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DU MAIRE

ARRETE N° ADM_015/2023 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
Délégation de signature
Madame Anne-Marie OEHLER – Adjoint administratif territorial
principal de 2^{ème} classe

LE MAIRE DE GREZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2122-8,

VU l'arrêté municipal n° RH_017/2022 du 24 janvier 2022, fixant la dernière situation de Madame Anne-Marie OEHLER, en qualité d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, dans les fonctions d'agent permanent,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service « accueil », il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Anne-Marie OEHLER, fonctionnaire territorial,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Anne-Marie OEHLER, fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône et l'intéressée.

Grézieu-la-Varenne, le 31 août 2023

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

Pour notification, le
Anne-Marie OEHLER

